



## Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901

Enregistrée en sous-préfecture de Draguignan sous le n°11/1965  
Parution n° 20200045 au Journal Officiel du 29/10/2020 (Annonce n°2024)  
Siret : 413 929 084 000 31 - NAF 9312Z

Société Aygulfoise Sports et Loisirs

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2026

#### Siège social

#### Secrétariat

Maison des Associations  
278 Avenue Th.Gautier  
83370 SAINT AYGULF  
[contact@sasel.fr](mailto:contact@sasel.fr)  
☎ 04 94 97 40 06

#### PROCES VERBAL

*L'an 2026, le 17 octobre à 16h00, les membres de l'association **SASEL** se sont réunis à Saint-Aygulf (83370), en Assemblée Générale Ordinaire convoquée par la Présidente, avec pour ordre du jour :*

- **Présentation du Conseil d'administration (sans vote)**
- **Rapport moral du Président.**
- **Rapport d'activité. (sans vote)**
- **Présentation du programme d'activités pour l'année à venir (sans vote)**
- **Compte-rendu financier de l'exercice 2025-2026.**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration.**
- **Questions diverses. (sans vote)**

**REFERENCE :**  
2026 PV AG

*34% des membres étant présents ou représentés, les délibérations ont pu valablement avoir lieu. Le compte-rendu détaillé de cette réunion fait l'objet des annexes 1 à 3.  
Au fur et à mesure du déroulement de la réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Assemblée Générale :*

- **Rapport moral du Président** (annexe 1) :

#### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION**

L'assemblée approuve à l'unanimité le **rapport moral** du Président.

- **Rapport d'activité** (annexe 2) :

#### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Résolution non soumise aux votes

- **Compte-rendu financier de l'exercice 2025-2026** (annexe 3) :

#### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'assemblée approuve à l'unanimité, le compte-rendu financier pour l'exercice 2025-2026

#### Date :

19/10/2026

#### OBJET :

PV AG du  
17/10/2026



Société Aygulfoise Sports et Loisirs

## Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901

Enregistrée en sous-préfecture de Draguignan sous le n°11/1965

Parution n° 20200045 au Journal Officiel du 29/10/2020 (Annonce n°2024)

Siret : 413 929 084 000 31 - NAF 9312Z

### 4ème RESOLUTION

#### ➤ **Renouvellement du Conseil d'Administration :**

L'Assemblée approuve le renouvellement de 5 administrateurs en fin de mandat, qui se représentent au même poste, et les nomme pour une durée de deux années, en ce qui concerne :

- Madame RUDNIK (reconduite à l'unanimité).
- Madame DEBRIL Marie-Françoise (reconduite à l'unanimité).
- Madame LAMBERT Marie-Claude (reconduite à l'unanimité)
- Monsieur SMAL René (reconduit à l'unanimité)
- Monsieur ROBIN Michel (reconduit à l'unanimité)
  
- Monsieur RUDNIK Christian (ne se représente pas)

L'Assemblée approuve le renouvellement d'un administrateur, membre du bureau, qui se représente au même poste et le nomme pour une durée de trois années en ce qui concerne :

- Monsieur MOREL Gilles reconduit avec POUR 361 votes

CONTRE 20 votes : soit Mme Dominique DESPREZ  
M Patrice DE CECCO et 7 pouvoirs  
M Rolf MAYER et 10 pouvoirs

L'Assemblée élit un nouvel administrateur, à l'unanimité :

- Madame BROCHOT Jacqueline

#### ➤ **Questions diverses**

*Une proposition pour une reprise d'entraînement de la danse en ligne va être étudiée.*

*Deux questions adressées à l'adjoint au maire pour la section Tennis : une concernant de petites réparations des terrains avec présence du responsable, l'autre concernant un accès à des toilettes quand le bureau est fermé.*

*Une requête d'aide financière pour le remplacement d'un bateau de la section Nautisme a été demandée à l'adjoint au maire. Cette question sera étudiée lors de la réunion du Conseil d'Administration.*

*La question adressée au Trésorier concernant la présentation du bilan par notre secrétaire et non par le Trésorier, est non avenue. Le Trésorier supervise et valide les comptes. La présentation a été laissée à la secrétaire qui s'occupe de la comptabilité au quotidien.*

*A la suite d'une réclamation pour non remboursement d'un supplément, nous expliquons que le supplément payé pour les professeurs extérieurs ne peut pas être remboursé. Il n'y a pas de liste d'attente et le nombre de personnes inscrites nous permet de déterminer le salaire du professeur pour l'année.*

*Pour les sections dirigées par des bénévoles, à cause du nombre accru d'adhérents, nous sommes obligés de demander aux inscrits de choisir un créneau. (Aquagym, Randonnée, Pickleball, Badminton.) L'année prochaine, d'autres activités, comme la gymnastique ou le tennis de table, pourront se voir appliquer cette mesure. Nous rappelons que, selon l'article 8 du Règlement Intérieur, 3 absences non excusées nous autorisent à rayer l'adhérent de cette activité pour permettre aux personnes en liste d'attente d'accéder à l'activité.*

*Aucune résolution n'est adoptée au titre des questions diverses.*

La séance est levée à 17H30.

La Présidente  
Claudine ROBIN

La Secrétaire Générale  
Florence ALEXANDER